

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE à BEZOLLES

Les dimanches 25 juin et 2 juillet 2017

En vue de l'élection de trois conseillers municipaux démissionnaires, les électeurs de la commune de **BEZOLLES** sont convoqués, par arrêté préfectoral du 18 mai 2017, pour **élire trois conseillers** afin de compléter le conseil incomplet.

Les déclarations de candidatures, désormais obligatoires, y compris pour les élections partielles, seront déposées à la préfecture du Gers :

avant le 1^{er} tour de scrutin, **du 6 au 8 juin 2017** aux horaires suivants :

- du 6 au 7 juin 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le 8 juin 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

en cas de second tour, si nécessaire (absence de candidat pour le 1^{er} tour) :

- le 26 juin 2017 de 14h00 à 17h00
- le 27 juin 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les déclarations transmises par voie postale, télécopie ou messagerie électronique ne sont pas recevables.

Cette élection se déroulera le :

Dimanche 25 juin 2017, de 8h00 à 18h00, pour le 1^{er} tour,
et, en cas de second tour, le **dimanche 2 juillet 2017**, de 8h00 à 18h00.

S'agissant d'un scrutin uninominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :

- au 1^{er} tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2nd tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

Dans les 15 jours suivant l'élection de ces conseillers municipaux, le conseil municipal sera convoqué pour procéder à l'élection du nouveau maire et des adjoints.

